

Épreuve orale de contrôle B.O. n°7 du 12 février 2004

Durée : 20 minutes.

Temps de préparation : 20 minutes.

L'épreuve porte à la fois sur le programme d'histoire et de géographie.

L'examineur propose deux sujets au choix du candidat. Chaque sujet comporte une première partie, soit en histoire, soit en géographie, qui fait l'objet de l'interrogation principale et une seconde partie dans l'autre discipline qui fait l'objet d'une interrogation plus rapide.

Ces sujets peuvent être accompagnés d'une brève chronologie, de documents, d'une carte ou d'un fond de carte.

L'évaluation des réponses de chaque candidat est globale et doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20.

L'examineur évalue la maîtrise des connaissances et la clarté de l'exposition.

Le questionnement qui suit l'exposé peut déborder le cadre strict des sujets proposés et porter sur la compréhension d'ensemble des questions étudiées.

Associations d'Etats, centres d'impulsion, flux migratoires et réseaux d'échanges : assiste-t-on à une disparition des Etats ?

